



LETTRE D'INFORMATION N° 12

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

Ordre du jour

POINT 1 - Accroissement temporaire/ saisonnier d'activité/ vacance temporaire d'un emploi

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour le remplacement de notre agent d'entretien qui part en retraite et pour le remplacement de la secrétaire de mairie suite au non renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent précédemment en poste.

Madame le Maire par intérim demande au Conseil Municipal de la charger de recruter ces agents contractuels, permettant à la prochaine municipalité en place, de confirmer ces postes.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINT 2 - Remboursement caution salle des fêtes

Suite à une demande reçue en mairie le 30 avril 2015, demandant le remboursement de la caution de 184,00 € pour la location de la salle Albert Bourson au mois d'octobre 2015, vu que celle-ci est déjà relouée,

Madame Le Maire par Intérim demande au Conseil Municipal, considérant que les délais de résiliation sont respectés, de procéder au remboursement de la somme de 184,00€.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINT 3 - Remboursement caution salle des fêtes

Suite à une demande reçue en mairie le 30 avril 2015, demandant le remboursement de la caution de 330,00 € pour la location de la salle Albert Bourson au mois de septembre 2015, vu que celle-ci est déjà relouée,

Madame Le Maire par Intérim demande au Conseil Municipal, considérant que les délais de résiliation sont respectés, de procéder au remboursement de la somme de 330,00€.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DIVERS

Gens du voyage

Samedi 6 juin au soir, des gens du voyage se sont installés à l'Ecoparc.

Une plainte a été déposée immédiatement et depuis lors, la Mairie est en contact permanent avec la Gendarmerie.

La Communauté de Communes a saisi son avocat afin d'obtenir par huissier dès lundi 8 juin 2015 un constat sur le site ECOPARC de Norroy Le Veneur. Dès le constat établi, l'avocat saisira le Président du Tribunal afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion.

Restez vigilant, et contactez la Mairie ou la Gendarmerie si besoin.

Appel à Candidature

L'accompagnatrice présente dans le bus tout au long de l'année scolaire part en retraite.

Nous recherchons pour septembre 2015 une personne (sur rémunération) pour accompagner les enfants dans le bus scolaire sur les trajets BELLEVUE -ECOLE DE NORROY LE VENEUR le matin de 7 h 45 à 8 h 15 et ECOLE DE NORROY LE VENEUR-BELLEVUE l'après-midi de 15 h 30 à 16 h 00.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter en mairie au 03.87.51.34.30 ou par mail mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr.

Travaux d'été

Encore une semaine pour les inscriptions jusqu'au 19 juin 2015.

Sept jeunes gens se sont déjà inscrits pour cette période estivale (les inscriptions se font en mairie).

Information finances locales

Certains d'entre vous ont dû le lire dans le Républicain Lorrain que le Département va baisser sur les six années du mandat, de 72 à 25 millions d'euros la dotation annuelle qui est habituellement dédiée aux communes de Moselle, soit une baisse de près de 60%, ce qui aura pour conséquence de freiner de nombreux investissements pour les 730 communes de Moselle. A ce jour on ne connaît pas l'impact de cette décision pour notre commune.

Cependant, nous savons, par courriers reçus en mairie le 08 juin 2015 de la Préfecture de la Moselle, que la dotation forfaitaire notifiée à notre commune est de 64 409 euros pour 2015, elle était de 96 630 euros en 2014. Une partie de cette baisse, 28 373 euros, nous est demandée au titre de notre contribution au redressement des finances publiques.

- la dotation de solidarité rurale au titre de l'année 2014 était de 4500 euros, celle de 2015 est de 9 022 €,

- la dotation de solidarité de la Communauté de Communes Rives de Moselle au titre de 2014 était de 305 103 €, celle de 2015 est de 293 400 €.

Pour mémoire l'historique des dotations de Rives de Moselle pour notre commune depuis l'année 2011 :

2011	2012	2013	2014	2015
1.444.641 €	987.917 €	749.479 €	305.103 €	293.400 €

AUTRES INFORMATIONS

Feux de jardin

Nous vous rappelons que les feux de jardins sont des nuisances pour le voisinage, la santé, l'environnement. Ils sont interdits par la loi. Certaines professions peuvent brûler en extérieur sur autorisation préfectorale.

Incivilités

Nous appelons au civisme les propriétaires d'animaux pour qu'ils veillent à ne pas laisser les déjections sur la voie publique.

A vos agendas :

Fête du Couarail ce week end. Le programme est disponible sur www.couarail-norroy.fr.

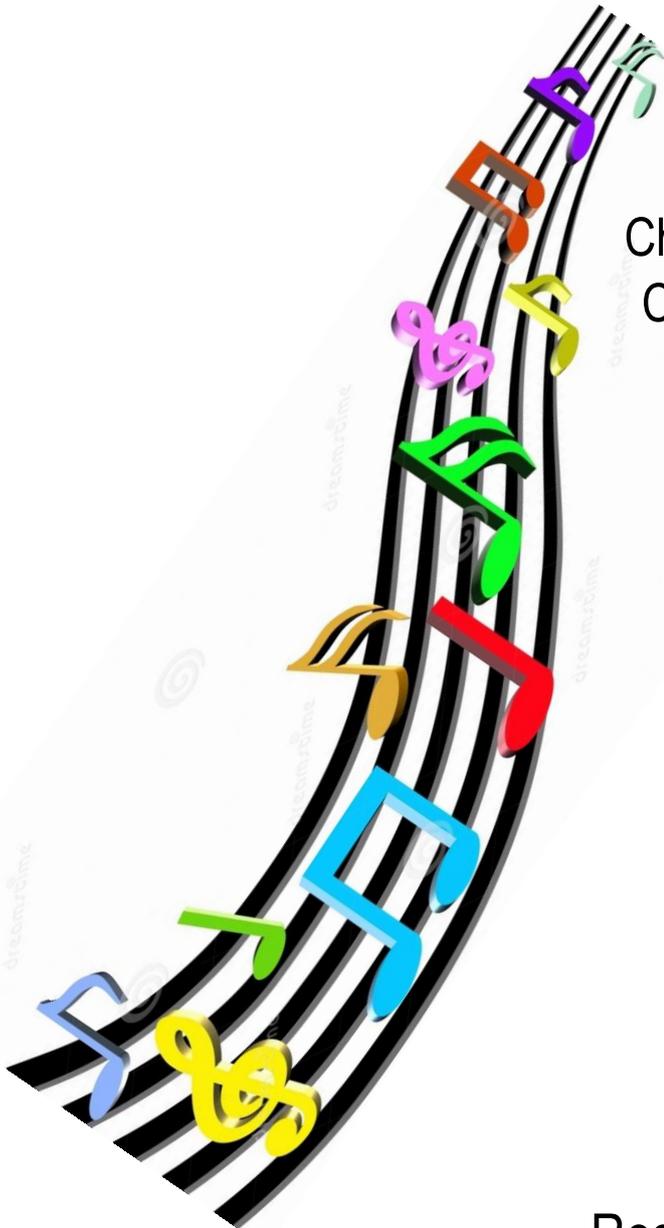
Fête de la musique et feux de la Saint Jean le 19 juin 2015 à partir de 19 heures.

Salle Albert Bourson, ou sur le parking selon les conditions météorologiques

Elections Municipales le dimanche 21 juin 2015 de 8 heures à 18 heures

FETE DE LA MUSIQUE FEU DE LA SAINT JEAN

Le Vendredi 19 juin 2015 à partir de 19 heures



Chorale école de Plesnois
Chorale école de Norroy

Musiciens en herbe

Quatuor de cuivres

Black Ship

Nothing Else

Feux de la saint Jean

DJ Irénée Sutter

Restauration sur place

*Salle Albert Bourson ou sur le parking
selon les conditions météorologiques*